

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 5 juillet 2016

Présidence : Madame le Maire

Présents : Bisignano Nathalie, Sandron Philippe, Fontan Corine, Eckert Pierre, Denis Bernadette, Jany Damien, Villuendas Myriam, Bertrand Gérald, Vandamme Jean Pierre,

Excusés : Schneider Richard, Duret Franck ((pouvoir à Pierre Eckert)

Secrétaire de séance : Vandamme Jean-Pierre

Approbation du compte rendu de la séance précédente à **l'unanimité**.

Lors de sa séance du 24 mai 2016, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières a approuvé la modification des statuts portant sur :

- modification de l'article **7-2** sur le développement économique
- modification de l'article **9** autres compétences, par ajout de la compétence relative au transport scolaire :

2°) **transport des collégiens** résidant à moins de 3 kms du collège de Montceaux organisé en coordination avec le service gérant le transport scolaire à plus de 3 kms et par délégation de l'autorité organisatrice compétente.

- Le conseil municipal après en avoir délibéré à **l'unanimité EMET un avis favorable** sur la modification des compétences et des statuts de la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières.

- Le conseil municipal après en avoir délibéré à **9 voix pour et une abstention** approuve la convention de mandat concernant la maîtrise d'ouvrage par le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne pour la réalisation d'un diagnostic du bassin versant de l'Appéum pour un montant estimé à **891€** correspondant à 2.4 kms de linéaire et 21.5% de la somme totale répartie avec la commune de Francheleins.

- Le conseil municipal après en avoir délibéré à **l'unanimité** : **RETIENT** la proposition de l'entreprise **SOCAFL** de Pont de Veyle relative aux travaux de voirie Montée des Grandes Terres et chemin du Rosier pour un montant de **55 169€ HT**.

Questions diverses

Le conseil municipal est informé des points suivants :

- L'établissement Public Foncier de l'Ain a rendu un avis favorable sur le projet d'acquisition de parcelles situées au cœur de village. Cet emplacement constitue un intérêt majeur par son implantation stratégique puisque situé en plein centre de Lurcy. Une réflexion est lancée sur cette opération d'urbanisme.

- **Urbanisme** : accord d'une déclaration préalable pour la création d'une porte dans un mur de clôture chemin du Rosier.
- 2 dépôts d'ordures ménagères et encombrants ont été signalés par le SMIDOM au point d'apport volontaire courant juin.
- Le 11 juillet 2016, début des travaux intérieurs de peinture par l'entreprise CARRAY.
- Invitation à la cérémonie du 14 juillet 2016 à 10h30 à Genouilleux.
- Commande de 15 tables pour la salle polyvalente à SEDI pour un montant de **1 023.75€ HT**.
- Un battant du clocher est cassé ; un devis est demandé à l'entreprise DESMARQUET pour réparer les soudures ou pour changer le battant.
- Projet d'achat d'un barnum.
- Projet du CCAS création d'une bibliothèque basée sur l'échange de livres.
- Nuisances sonores à la salle polyvalente lors d'une manifestation privée.
- Entend le compte rendu d'école.

Le Maire,

